

## AVIS PUBLIC

### Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « **Règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage** » de ce qui suit :

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage.

Le projet de règlement vise à :

- établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage dans toutes les zones du territoire municipal, pour des raisons de sécurité publique;
  - prohiber tout usage et activité d'entreposage et de transbordement de matières combustibles ou explosives, et de carburant liquide ou gazeux dans la zone 402, les lots visés sont les suivants : 1 957 585, 1 957 594, 1 957 595, 1 960 355, 3 144 891, 3 144 892, 3 208 922 et 5 100 506.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **mercredi le 25 mai 2022 à 17H00** au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-347, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
  - 3- Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
  - 4- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au [www.upton.ca](http://www.upton.ca), avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2022.



Nabil Boughanmi,  
Directeur général  
et greffier-trésorier  
Municipalité d'Upton

**Projet de règlement 2022-347 intitulé :**

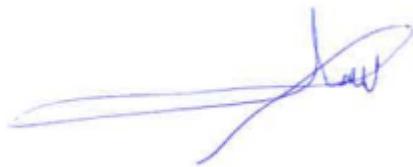
« Règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage »

**Certificat de Publication (Article 420)**

Je soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022 à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal
- sur le site internet;
- dans la parution du 18 mai du journal de la Pensée de Bagot.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2022.



Nabil Boughanmi,  
Directeur général  
et greffier-trésorier  
Municipalité d'Upton